

# JOURNAL DE CHASSILLÉ



*Joyeuses fêtes de fin d'année.*

Décembre 2023 

# MOT DU MAIRE

L'année 2023 se termine et elle n'a pas été joyeuse. Les Ukrainiens luttent toujours pour leur liberté et pour défendre nos valeurs. La guerre fratricide entre Israël et le Hamas génère des atrocités. Les régimes tyranniques semblent dominer les démocraties.

Nous sommes loin de ces conflits mais nous ne pouvons y rester insensibles. Notre pays souffre aussi d'un manque de fraternité.

En cette fin d'année, je voudrais tout de même garder l'espérance et vous souhaiter le meilleur dans vos familles, vos cercles d'amis et vos lieux de travail. Je vous souhaite de savoir cultiver des relations positives avec ceux que vous côtoyez. Je « nous » souhaite à tous de vivre en paix dans notre village.

Je vous souhaite un BON et JOYEUX NOËL !

Michel LEGENDRE

Maire





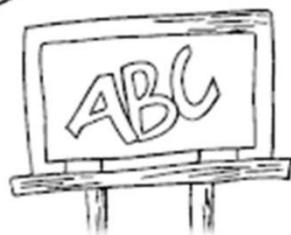
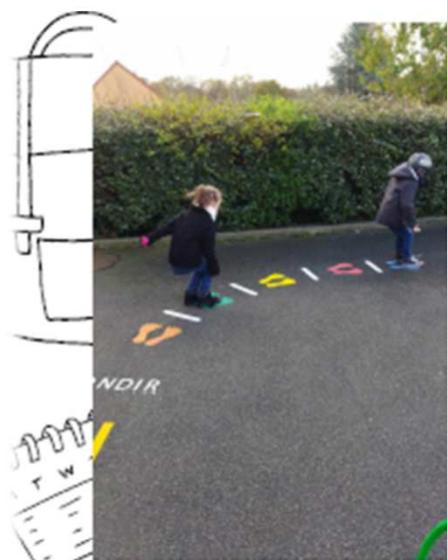
## Notre Ecole

# Un parcours dans la cour de l'école



Pendant les vacances d'automne, un parcours tracé au sol a été posé grâce au financement de l'association de parents d'élèves ECLA.

Un grand merci à eux, les enfants adorent le parcours !



# L'association ECLA

LA TEAM ECLA VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



## Les opérations passées:

- Photos de classe
- Benne papier
- Chocolat de Noël
- Spectacle de Noël
- Nouvel An avec la pêche en poche

OUVERT à TOUS



## Les opérations à venir:

- Vente Bijou et confiture Spinéenne
- Carnaval
- Vente saucisson / Charbon de bois
- Tombola

2024

Kermesse le Dimanche 30 Juin à Epineu le Chevreuil

Notre Mission :  
Récouter des fonds pour financer sorties, activités et matériel pour les enfants

Nous vous rappelons que vous pouvez continuer à déposer papier, journaux, publicités dans les collecteurs de l'association sur les 4 communes

Recyclage

Epineu



Chassillé



Longnes



Auvers

Thank you!

Merci aux parents et aux habitants pour leurs participations aux différentes opérations

Comment nous joindre et nous suivre :

✉ : [associationecla@outlook.fr](mailto:associationecla@outlook.fr)

f : Association Parents d'élèves ECLA

# Notre association Génération Mouvements

## Ce qu'il s'est passé en 2023...

Voyage en Alsace du 10 au 17 juin 2023 - 8 adhérents de Chassillé y ont participé

## CALENDRIER 2023-2024

22 décembre 2023 : repas de Noël réunissant les membres de l'association et les enfants de l'école

17 janvier 2024 à 14h : AG du Club

Du 1er au 9 juin 2024 : voyage en Autriche à Tyrol

8 novembre 2024 : Tarot à la salle des fêtes de Chassillé

Rassemblement des membres tous les 3èmes mercredi du mois  
(lecture, jeux de carte...) à la salle des fêtes.



---

## Notre Etat Civil

### Sont arrivés au monde...

Evan CADIEU, le 22 février 2023  
Naho AÎNÉ, le 06 août 2023

### Nous a quitté...

Bernard DAUVEL, le 12 mai 2023

Douce pensée à sa famille...

## Evènements communaux

**11 novembre 2023**

**Cérémonie commémorative devant le monument aux morts**

Un vin d'honneur et un repas (préparé par le restaurant Le Petit Robinson) ont ensuite été servis à la salle des fêtes.

Merci aux serveuses pour leur disponibilité et leur sourire !



**09 décembre 2023**

**Téléthon**

**15 décembre 2023**

**Goûter de Noël**

Petits et grands ont assisté à un spectacle de marionnettes ! Remise des cadeaux aux enfants âgés de 0 à 10 ans et remise des bons d'achat aux aînés de la commune de plus de 75 ans.

Un goûter et des boissons chaudes ont ensuite été servis.



**12 janvier 2024**

**Vœux du Maire**



Cérémonie des vœux 2024 à 18h30, suivi d'un verre de l'amitié.

## Travaux ou acquisitions effectués en 2023

**Réfection des piles du pont de Planchelle**

réalisée par l'entreprise BAZILE pour un montant de 10 320,38 € TTC.

Subvention accordée :

- Fonds de concours : 5 535 €

**Réfection de la toiture arrière de la mairie et remplacement des poteaux du hall de la salle des fêtes**

réalisé par l'entreprise TOQUE pour un montant de 9 498,28 € TTC.

Subventions accordées :

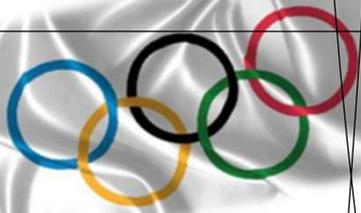
- DETR : 2 300 €

- Fonds de concours : 1 235 €

**Acquisition d'un nouveau véhicule**

3 840 €





olympique e ara ympique



## Infos utiles

### Aménagements des bords de Vègre

Le projet est toujours d'actualité. Les élus sont en cours de de recherche de subventions afin que le reste à charge de la commune soit le plus léger possible !

### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

L'État a demandé aux collectivités locales de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

La commune de Chassillé est dans le « Secteur d'Entraînement Très Basse Altitude (SETBA) SELUNE » de l'armée de l'air pour les entraînements des pilotes de chasse de l'aéronavale entre autres. Ce SETBA est incompatible avec des éoliennes qui ne peuvent donc pas être installées sur la commune.

Il n'y a pas de projet connu à ce jour pour un autre centre de méthanisation que celui existant à Loué.

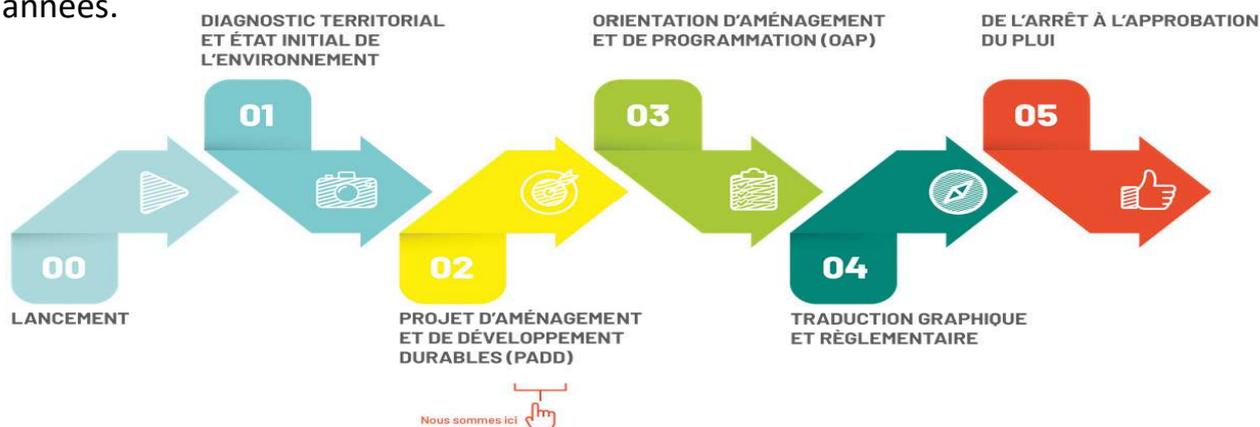
La Vègre n'a pas de débit suffisant tout au long de l'année pour générer de l'hydro-électricité. Les installations photovoltaïques pourraient, sans aucune obligation, se développer sur les toitures des bâtiments, en ombrières, sur le parking véhicules légers à l'entrée du village et sur l'ancienne décharge derrière le cimetière.

**La concertation de la population a débuté le 6 décembre et prendra fin le 22 décembre 2023.**

Vous pouvez consulter le dossier complet sur le site internet de la commune <https://chassille.fr/> ou à la mairie les lundi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h. Un registre est à votre disposition le temps de la consultation pour vos suggestions ou remarques éventuelles.

## PLUi

Après la phase diagnostic, une deuxième étape franchie dans l'élaboration du PLUi avec le PADD. Les travaux sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de LBN communauté se poursuivent. Aujourd'hui, LBN communauté qui porte ce projet, et les 29 communes qui la composent, finalisent la deuxième étape de son élaboration : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce projet, clé de voûte du PLUi, a fait l'objet de nombreux échanges pour formaliser les grandes orientations d'aménagement et de construction de LBN pour les 10 prochaines années.



Une nouvelle étape entamée pour LBN communauté avec la traduction réglementaire. Le règlement est un document qui traduit de façon concrète les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire. Il précise, à travers une série d'articles, les règles d'aménagement et de constructibilité applicables sur chaque zone afin d'organiser et d'encadrer le développement de LBN Communauté. En complément, le plan de zonage divise le territoire en zones dans lesquelles l'occupation des sols est soumise à des règles précises. Chaque zone correspond à des caractéristiques différentes : morphologie de ses constructions, nature des fonctions qu'elle accueille (habitat, commerces, activités agricoles et économiques...).

Pour initier la phase réglementaire, durant le mois de novembre 2023, l'ensemble des maires a été consulté, carte à l'appui, pour vérifier les délimitations des zones urbaines de leur commune. Puis, ils recenseront les potentielles zones en extension urbaine et anciens bâtis agricoles de leur territoire.

**Si vous souhaitez vous exprimer et apporter une contribution pour nourrir l'élaboration du PLUi, des registres de concertation se trouvent dans les mairies et au siège de la Communauté de communes.**

**Pour plus d'informations sur le PLUi, rendez-vous sur le site internet de LBN communauté :**

**<https://www.cc-lbn.fr/plui/>**

## Rappels utiles



Vivre ensemble, c'est aussi rouler en  
voiture avec prudence dans le bourg et sur  
la voirie communale !

**MERCI**



**STOP**  
**AUX DÉPÔTS SAUVAGES**  
**DE DÉCHETS**



**NOTRE SITE INTERNET**

**[www.chassille.fr](http://www.chassille.fr)**

**NOTRE PAGE FACEBOOK**

**<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064981681925>**

N'hésitez pas à vous y abonner afin de pouvoir suivre toutes les actualités communales et intercommunales.



# Au fil des conseils municipaux...

**27 janvier 2023**

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### TARIFS ABONNEMENT 2023-2024 et TARIFS CONSOMMATION 2022

#### Délibération 2021-01-27-02

Redevance assainissement : 1,16 € HT par m3 d'eau réellement consommée pour l'année 2022 ;  
Abonnement par foyer : 87 € pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024.

## REFECTION PLACE DE L'ÉGLISE

### Délibération 2021-01-27-03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des différents devis qu'il a reçu concernant la réfection de la place de l'église. Il leur présente un tableau comparatif :

<b>HT</b>	<b>HUET</b>	<b>LEROY</b>	<b>BAZILE</b>
devis total	60 241 €	31 708 €	3 954 €
container OM	5 524 €	2 578 €	
RD357 / caniveau	4 704 €	2 875 €	
abattage= commune	1 881 €		
Rognage souche	918 €		
<b>Place seule</b>	<b>49 095 €</b>	<b>26 255 €</b>	<b>3 954 €</b>
	<b>Totalité des reprises</b>	<b>mise en sécurité</b>	

Au vu des montants des devis des entreprises HUET et LEROY correspondant à la réfection de la place de l'église dans son intégralité et au projet d'aménagement des bords de la Vègre, représentant un important investissement pour 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de réaliser en 2023 uniquement les travaux les plus urgents, permettant une mise en sécurité de la place.

Pour cela, il leur présente un devis de l'entreprise EIRL Luc BAZILE pour d'un montant de 3 953,62 € HT comprenant la reprise de la partie d'une dalle de béton qui est soulevée et qui devient dangereuse pour les usagers.

Les membres du Conseil municipal approuve la décision de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis de l'entreprise EIRL Luc BAZILE pour un montant de 3 953,62 € HT.

## INDEMNITE DE PIEGEAGE ANIMAUX NUISIBLES

### Délibération 2021-01-27-04

Les membres du Conseil municipal décident d'attribuer une indemnité de 275 € au piégeur d'animaux nuisibles pour le défrayer de ses charges lors de la campagne de dératisation pour l'année 2023.

## ELAGAGE COURCELLES

### Délibération 2021-01-27-05

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un devis d'un montant de 1 440 € TTC de l'entreprise Bois énergie du Maine pour l'abattage d'arbres dans le terrain situé derrière le parking routier (parcelle ZC 34) ainsi que sur la VC N°8, côté rivière, au lieu-dit Courcelles.

Il leur précise que l'abattage d'arbres sur la parcelle ZC 34 doit être fait en coordination avec le projet d'aménagement des bords de la Vègre.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité à Monsieur le Maire pour la signature de ce devis de l'entreprise Bois énergie d'un montant de 1 440 €.

**10 mars 2023**

**BUDGET COMMUNE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT - COMPTE DE GESTION 2022**  
**Délibération 2023-03-10-08**

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif de la commune 2022 qui s'établit ainsi :

(en Euros)	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT REPORTÉ 2021	RÉSULTAT 2022
Fonctionnement	176 478,45 €	212 192,05 €	61 906,14 €	97 619,74 €
Investissement	80 803,90 €	27 335,85 €	- 1 422,33 €	- 54 890,38 €

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget commune.

Affectation de résultat

Les membres du Conseil municipal décident d'affecter les résultats de la manière suivante :

Compte 002 : report de fonctionnement :	73 696,36 €
Compte 001 : report d'investissement :	54 890,38 €
Compte 1068 : besoin de financement :	23 923,38 €

Approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 du budget commune est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

**BUDGET COMMUNE**  
**VOTE DU BUDGET 2023**  
**Délibération 2023-03-10-09**

Suite à la présentation du budget primitif 2023 par M. Le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget comme suit :

Section investissement.....	141 358,36 €
Section fonctionnement.....	270 534,36 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT -COMPTE DE GESTION 2022**  
**Délibération 2023-03-10-10**

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif du budget assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

(en Euros)	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT REPORTÉ 2021	RÉSULTAT 2022
Fonctionnement	9 972,43 €	10 955,60 €	• 65,95 €	917,22 €
Investissement	7 814,82 €	9 242,00 €	27 425,10 €	28 852,28 €

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget assainissement.

Affectation de résultat

Les membres du Conseil municipal décident d'affecter les résultats de la manière suivante :

Compte 002 : report de fonctionnement :	917,22 €
Compte 001 : report d'investissement :	28 852,28 €
Compte 1068 : besoin de financement :	0,00 €

## Approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **VOTE DU BUDGET 2023**

**Délibération 2023-03-10-11**

Suite à la présentation du budget primitif assainissement 2023 par M. Le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget comme suit :

Section investissement.....	38 094,28 €
Section fonctionnement.....	11 611,22 €

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA VEGRE**

**Délibération 2023-03-10-12**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu l'estimation des travaux de réfection de trottoirs rue de la Vègre. Cette estimation s'élève à 18 600 € TTC.

Il suggère aux membres du Conseil municipal de solliciter l'aide à la voirie proposée par le Conseil départemental de la Sarthe pour financer ces travaux à hauteur de 50%.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe.

### **REVERSEMENT SUBVENTION APE**

**Délibération 2023-03-10-13**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la directrice de l'école de Chassillé a sollicité une subvention auprès de l'académie de Nantes dans le cadre d'un projet artistique.

Une subvention de 735 € a été allouée et celle-ci a été versée sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation des membres du Conseil municipal pour reverser cette aide de 735 € à l'Association des Parents d'élèves ECLA en accord avec la directrice de l'école et le Président du SIVOS, ce que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

### **Affaires diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier du Président de LBN Communauté et du Maire de la commune d'Auvers sous Montfaucon a été transmis à Monsieur le Préfet ce jour concernant la création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune d'Auvers sous Montfaucon. Ce courrier fait part de leur mécontentement et de leur incompréhension suite à la décision de Monsieur le Préfet de faire valider ce projet sans prendre en compte l'avis de la population impactée émis lors de l'enquête publique, des conclusions défavorables du commissaire enquêteur et des refus exprimés par la commune d'Auvers sous Montfaucon et les autres communes avoisinantes ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un devis a été établi par l'entreprise BAZILE pour refaire une partie de la place de l'église. Ces travaux impliquent l'abattage de deux arbres. La majorité du Conseil municipal n'y est pas favorable. Monsieur le Maire précise que les racines de ces arbres situés proches des habitations finiront par les atteindre, créer des dégâts, engendrer un mécontentement de la part des occupants et des désagréments pour la commune. Il leur propose de demander l'avis des architectes paysagistes travaillant sur le projet bords de Vègre et du CAUE de la Sarthe pour trouver éventuellement une solution alternative, ce que les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité. Monsieur le Maire les informe qu'il va demander à l'entreprise BAZILE de patienter avant d'intervenir ;

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la possibilité pour les collectivités territoriales d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants. Les membres du Conseil municipal n'y sont pas favorables étant donné le peu de logements concernés.

**14 avril 2023**

**TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2023**

**Délibération 2023-04-14-14**

Taxe foncière bâti : 35,05 %  
Taxe foncière non bâti : 30.19 %  
Taxe d'habitation : 17,96 %

**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023**

**Délibération 2023-04-14-15**

Association sportive Les Hirondelles Bellevue	22 € (22€/élève)
Foyer socio-éducatif-collège Bellevue	176 € (22€/élève)
Collège Saint Michel	66 € (22€/élève)
MFR Coulans sur gée	22 € (22€/élève)
ADAPEI de la Sarthe	45 €
Génération mouvement- Aînés	150 €
Banque Alimentaire	100 €
Batterie Fanfare – Espérance de Loué	85 €
ECLA asso parents élèves SIVOS	160 €
Batterie Fanfare - l'Espérance de Loué	80 €
TELETHON AFM	60 €
TOTAL	966 €

**AMENAGEMENT BORDS DE LA VEGRE**  
**COMPTE RENDU REUNION AVANT PROJET**

**Délibération 2023-04-14-16**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'avant-projet réalisé par les architectes de l'entreprise ZEPPELIN concernant l'aménagement des bords de la Vègre.

Les membres du Conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable à cet avant-projet, qui permet de conserver la nature, mais ne souhaitent pas, cependant, qu'une partie des places de parking situées sur le parking VL soient supprimées. Ils proposent d'ajouter un cheminement sur le chemin du Moulin qui indiquerait celui en contre-bas.

Monsieur le Maire leur présente également un état prévisionnel des dépenses avec les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de ce projet.

Les membres du Conseil municipal souhaitent donc continuer le projet et donnent leur accord, à l'unanimité, à Monsieur le Maire pour solliciter des subventions.

**CHANGEMENT COMPTEUR DE L'EGLISE**

**Délibération 2023-04-14-17**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu deux devis pour le changement du compteur de l'église ne répondant plus aux normes.

SARL Loïc BERGER: 2 430,98 € TTC

SARL LG : 2 219,51 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la SARL Loïc BERGER pour réaliser ces travaux étant donné que cette entreprise a déjà réalisé de nombreux travaux sur la commune et intervient toujours très rapidement dès que besoin.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer le devis pour un montant de 2 430,98 € TTC.

**30 juin 2023**

**TAXE D'AMENAGEMENT (TAUX ET REVERSEMENT)**

**Délibération 2023-06-30-22**

Les membres du Conseil municipal décident de conserver le taux de 1% appliqué pour le calcul de la taxe d'aménagement ainsi que le reversement de cette taxe à la communauté de communes LBN Communauté à hauteur de 1% du montant perçu.

**06 octobre 2023**

**JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024**  
**Délibération 2023-10-06-27**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la directrice de l'école lui a soumis plusieurs idées d'actions à mettre en place dans le cadre des JO 2024.

Il les énumère : Randonnée pédestre, Course à pied , Exposition sur les JO, Quiz, Run by night, Journée sur le sport et le handicap...

Les membres du Conseil ont une préférence pour le quizz et le concours photo.

Cyrille PEUVION, conseiller municipal, informe les membres du Conseil municipal que son cousin, champion de handi surf, peut éventuellement intervenir à l'école. Les membres du Conseil municipal sont favorables à la proposition de Cyrille PEUVION.

Les membres du Conseil municipal optent pour une randonnée pédestre en journée en y associant le quizz. Lucie DROUET, Harmonie LAUNAY, Nadège FEURPRIER, Sandrine GAUTIER et Polomnie VOYDIE se portent volontaires pour organiser l'évènement en collaboration avec la directrice de l'école.

**BORNE DE KOUFRA**  
**Délibération 2023-10-06-28**

Les membres du Conseil municipal décident d'acquérir une borne de Koufra pour un montant de 1 666,67 € HT soit 2 000 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à solliciter des subventions. Ils décident d'installer cette borne près du Monument aux Morts.

**CONVENTION DE CESSION D'ABRIBUS SCOLAIRES A L'EURO SYMBOLIQUE**  
**Délibération 2023-10-06-29**

Monsieur le maire informe, les membres du conseil municipal que l'abribus situé sur le parking routier et celui situé à La Groie ont été changés récemment par la Région. Monsieur le Maire les informe également avoir été sollicité par la Région Pays de la Loire pour que la commune devienne propriétaire de celui situé sur le parking routier pour un euro symbolique. Il leur précise que celui de La Groie reste à la charge du réseau Aleop.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité que la commune devienne propriétaire de l'abribus situé sur le parking routier pour un euro symbolique et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

**SUIVI PROJET AMENAGEMENT BORDS DE LA VEGRE ET SUBVENTIONS**  
**Délibération 2023-10-06-30**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que sur les conseils de l'agence de l'eau le projet peut être éligible à l'aide « sentiers de nature » mais une étude faune/flore est obligatoire. Un devis a donc été sollicité auprès du CEN dont le montant s'élève à 4 950 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de déposer les demandes de subventions suivantes :

- Agence de l'eau
- « Sentiers de nature » uniquement pour l'étude faune flore
- Fonds Verts
- DETR
- Conseil départemental – Fonds d'investissement durables

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à faire les demandes.

**Affaires diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que de très bons retours sont constatés par les enfants et parents concernant les repas de La Cuisine (LBN Communauté), servis depuis le début de l'année scolaire dans les cantines du SIVOS.

**30 novembre 2023**

**REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA VEGRE**  
**Délibération 2023-11-30-38**

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour réaliser les travaux de réfection des trottoirs rue de la Vègre 17 819,10 € HT soit 21 382,92 € TTC subventionné à hauteur de 5 559 € par le Conseil Départemental.

**AMENAGEMENT DES BORDS DE LA VEGRE**  
**ABATTAGE ARBRES**

**Délibération 2023-11-30-39**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le plan de financement du projet et précise que les demandes de subventions ont été envoyées.

Il leur présente également une carte élaborée par Laly PAGLIERO, architecte, qui définit les arbres à abattre dans le cadre du projet d'aménagement des bords de la Vègre permettant ainsi de dégager la vue sur la rivière. Il précise qu'il s'agit d'arbres déperissants.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour abattre les arbres présentés sur la carte.

**DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE**  
**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2023-06-30-23**  
**Délibération 2023-11-30-40**

**Article 1 Désignation du référent déontologue (ou de la commission de déontologie) et rémunération**

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Marie Brigant, pour exercer cette mission et ce jusqu'à la fin du mandat 2020-2026. Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier versée par la Commune.

**Article 2 Modalités de saisine du référent (ou de la commission de déontologie)**

Le référent déontologue (la commission de déontologie) peut être saisi par tout élu local de la commune par voie écrite, par mail ou par courrier.

**Article 3 Modalités de délivrance du conseil**

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

**Article 4 Moyens mis à disposition**

Le déontologue disposera d'une adresse électronique.



**L'équipe municipale vous souhaite  
une très belle Année 2024**



Mairie  
10 rue du Général Leclerc 72540 CHASSILLÉ - 02 43 88 92 09  
mairie@chassille.fr - <https://chassille.fr/>

Ouverture du secrétariat  
Lundi et Vendredi de 14h à 18h